



Délibération N° 5/2019  
Séance du 8 mai 2019

**Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2018 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement,

vu le rapport de l'organe de révision BfB, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2018, du 17 avril 2019,

vu le rapport de la commission Finances-Logements-Naturalisations du 9 avril 2019,

conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, du 15 janvier 2008,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

**DECIDE**

par 13 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes 2018 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, pour un montant de CHF 1'342'434.20 aux charges et de CHF 2'212'221.17 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 869'786.97.

Puplinge, le 8 mai 2019